

CHARTE ACHATS

MALAKOFF HUMANIS

VERSION 2026



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est un groupe paritaire et mutualiste. Nous proposons des solutions pour accompagner les entreprises et les particuliers (salariés, retraités, indépendants) dans leur protection sociale :

- La complémentaire santé, pour un accès aux soins,
- La prévoyance, pour faire face aux aléas,
- L'épargne, pour préparer l'avenir,
- La retraite complémentaire, en tant que caisse de retraite Agirc-Arrco

A but non lucratif, notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices à nos clients et à la société.

Malakoff Humanis place les enjeux économiques, sociaux et environnementaux au cœur de ses activités :

- Nous proposons à nos clients des offres claires et accessibles et un modèle redistributif qui protège ;
- Nous soutenons 4 causes d'intérêt général : le handicap, les aidants, la lutte contre le cancer et le bien-vieillir ;
- Nous nous engageons à réduire notre empreinte environnementale ;
- En interne, nous proposons un contrat social solide et une politique volontariste en matière de diversité et d'égalité des chances.

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies et à la Charte des relations fournisseurs et achats responsables depuis 2025, le groupe s'est engagé à respecter et à promouvoir dans ses activités les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement en lien avec l'accord de Paris sur le Climat, à la prévention de la corruption et aux achats responsables.

Ces engagements se déclinent dans notre démarche d'achats responsables avec comme ambition de construire des partenariats durables fondés sur le respect mutuel, l'éthique et la confiance.

POURQUOI UNE CHARTE ACHATS ?

Cette charte présente les engagements du Groupe en matière d'achats. Elle s'adresse également aux fournisseurs et aux entreprises soumissionnaires. En adhérant à cette charte, chacun s'engage à en respecter les principes et à mettre en œuvre, si nécessaire, des actions correctives dans une logique d'amélioration continue.

Le Groupe accorde une importance particulière à l'engagement de ses fournisseurs en faveur du développement durable, au même titre que les critères de coût, qualité et délais.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE MALAKOFF HUMANIS VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

TRAITEMENT EQUITABLE DES FOURNISSEURS

Nous traitons l'ensemble de nos fournisseurs et de nos soumissionnaires avec équité et transparence sur la base de critères objectifs énoncés dans les règlements de consultation.

Les achats de l'entreprise respectent le principe d'équilibre contractuel entre l'acheteur et le vendeur.

Les collaborateurs et collaboratrices du Groupe établissent avec les fournisseurs des relations fondées sur le respect mutuel, le respect de la réglementation et l'intérêt du Groupe.

SELECTION IMPARTIALE

Les procédures de mise en concurrence garantissent l'égalité de traitement et une sélection équitable des prestataires, les offres les mieux-disantes sont retenues sur la base de critères techniques, qualitatifs, financiers et RSE qui sont partagés de manière transparente avec les candidats.

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Nous garantissons la confidentialité de toutes les informations techniques et commerciales confidentielles communiquées au Groupe par ses fournisseurs, et nous respectons les droits et la propriété intellectuelle des fournisseurs.

PARTENARIAT RESPONSABLE

Nous cherchons à construire des relations durables avec nos fournisseurs, fondées sur l'amélioration des pratiques de chacun.

Malakoff Humanis souhaite ainsi mettre en place des échanges de bonnes pratiques avec les prestataires de sa chaîne de valeur. Dans le cadre de relations commerciales de qualité, le groupe et ses prestataires peuvent organiser des rendez-vous périodiques concernant l'exécution du contrat, le respect de leurs obligations par les prestataires et permettant la mise en place si nécessaire, de plans de progrès concertés. Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanger notamment sur les initiatives et les innovations RSE visant à faire évoluer les produits et services proposés

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Nous nous engageons à communiquer régulièrement et de manière cohérente sur notre démarche d'achats responsables, auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

AIDER LES PME

Nous réalisons, autant que possible, des achats auprès de petites et moyennes entreprises afin de soutenir leur développement.

INTEGRITE

Aucun salarié du Groupe n'accepte de cadeaux, invitation à un événement professionnel, culturel ou sportif de la part d'un fournisseur, à l'exception de ceux d'une valeur raisonnable offerts au simple titre de bonnes relations d'affaires et s'inscrivant dans un cadre professionnel clair. Les cadeaux ou invitations d'une valeur trop importante, ceux faisant l'objet d'une fréquence injustifiée ou n'ayant aucun rapport avec l'activité professionnelle, sont déclarés au responsable hiérarchique ainsi qu'au déontologue et retournés au donneur.

Pendant les phases d'achat (présélection, consultation des entreprises, négociation, contractualisation), aucun cadeau ou prestation ni aucun contact introduisant une rupture d'égalité entre les entreprises consultées n'est accepté.

REDUCTION DES RISQUES DE DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le Groupe cherche à éviter toute situation impliquant un risque de dépendance économique qui pourrait fragiliser le Groupe ou l'un de ses fournisseurs.

La part de chiffre d'affaires que représente le Groupe dans l'activité d'un fournisseur est un indicateur suivi régulièrement par la Direction des Achats du Groupe.

Si une situation à risque est détectée, le désengagement éventuel du Groupe envers un fournisseur sera anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'entreprise, du degré éventuel de dépendance, ainsi que de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

C'est pourquoi le Groupe invite ses fournisseurs à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Malakoff Humanis intègre, dans toutes ses activités et relations économiques, des exigences élevées en matière d'impact social, sociétal, environnemental, d'éthique et de transparence. Notre objectif : contribuer positivement à notre écosystème et à la société. L'ensemble des engagements pris est détaillé dans nos rapports extra-financiers disponibles sur notre site internet.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ETHIQUE ET RESPONSABLE

Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à contribuer à des initiatives nationales, européennes ou de place avec des pairs pour promouvoir la généralisation d'une Intelligence Artificielle éthique et responsable. En 2022, nous avons ainsi lancé « [Positive AI](#) », une initiative en faveur d'une Intelligence Artificielle Responsable, et son label, avec des entreprises leaders de leur secteur (BCG GAMMA, L'Oréal et Orange France). L'objectif est de rendre concrète et accessible l'éthique dans l'IA pour toutes les entreprises.

LES EXIGENCES

ET ATTENTES DU GROUPE VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DROITS DE L'HOMME

La gestion des ressources humaines est un sujet de première importance pour le Groupe. Les fournisseurs doivent se conformer à minima à la législation, et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des conditions de travail prévues par l'ensemble de la réglementation.

Les fournisseurs créent et maintiennent un environnement de travail faisant la promotion de la diversité, offrant aux employés des opportunités de formation et de développement de leurs compétences, une rémunération en relation avec leur contribution et un dialogue constructif avec leur employeur.

Les fournisseurs respectent et promeuvent la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la réglementation internationale concernant les Droits de l'Homme. Ils ne se rendent complices d'aucune violation de ces droits.

Dans ce contexte, les fournisseurs mettent en place des mécanismes pour assurer le respect des principes suivants sur leurs sites et ceux de leurs fournisseurs :

- Abolition effective du travail des enfants.
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Liberté d'association et droit de négociation collective.
- Application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes
- Conformité avec l'ensemble des réglementations concernant le temps de travail, les salaires et les prestations sociales.
- Protection de la Santé et de la Sécurité des travailleurs.

Les fournisseurs se conforment à leurs obligations concernant l'emploi de personnes en situation de handicap.

L'obtention du label Diversité ou la signature de la Charte de la Diversité est un plus dans le cadre de la relation entre le Groupe et ses fournisseurs, sachant que le Groupe conduit depuis 2008 une politique volontariste en matière de diversité.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent prendre en compte les impacts négatifs sur l'environnement liés à leurs activités, ils détectent, identifient et évaluent les risques potentiels pour l'environnement. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour les réduire ou les éliminer lorsque cela est possible.

Les fournisseurs développent et améliorent continuellement leur système de management environnemental.

Les fournisseurs doivent créer et/ou promouvoir le développement et la diffusion de produits et technologies respectueux de l'environnement.

La certification du système de management environnemental et/ou l'obtention d'écolabels sont un atout dans le cadre de la relation entre le Groupe et ses fournisseurs.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils aient des normes élevées d'éthique professionnelle et personnelle, et qu'ils se conforment à toutes les lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES PRATIQUES ANTI COMPETITIVES

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toutes les formes de corruption, de fraude ou d'extorsion.

Ils ne proposent aucun avantage aux collaborateurs ou anciens collaborateurs du Groupe (cadeaux, promesse de poste de travail...), dans le but de faciliter leurs affaires avec le Groupe. Les fournisseurs prennent les mesures nécessaires pour éviter et éliminer les pratiques ou les comportements visant à limiter l'exercice de la concurrence. Les fournisseurs ont la possibilité de signaler, au moyen du service d'alerte en ligne de Malakoff Humanis (lien à indiquer), tout comportement ou situation contraire aux lois, règlements en matière d'éthique des affaires, survenus dans le cadre de la relation avec le groupe Malakoff Humanis.

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les fournisseurs respectent scrupuleusement la confidentialité des informations reçues, qui sont la propriété du Groupe et s'engagent à ne jamais utiliser de telles informations en dehors de la relation avec le Groupe.

Les informations communiquées par les fournisseurs doivent être vraies et justes, et ne pas induire en erreur.

Les fournisseurs prennent les mesures nécessaires pour garantir le respect de la propriété intellectuelle du Groupe et des tiers.

CONFLIT D'INTERETS

Les fournisseurs signalent au Groupe toutes situations, avérées ou potentielles, où un collaborateur du Groupe a un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou tout autre type de liens économiques avec le fournisseur.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations applicables en matière de respect de la vie privée et de la protection des données personnelles, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, ainsi que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ETHIQUE ET RESPONSABLE

Malakoff Humanis exige de ses fournisseurs qu'ils adoptent une démarche d'Intelligence Artificielle responsable qui respecte les principes de non-discrimination, de transparence, de supervision humaine et de minimisation de l'impact social et environnemental, que ce soit au titre de la conception ou de l'utilisation de l'IA.

Les fournisseurs doivent informer au préalable le Groupe de toute utilisation de l'Intelligence Artificielle (traditionnelle ou générative) envisagée dans le cadre des prestations. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'Intelligence Artificielle, notamment le Règlement UE 2024/1689 du 13 juin 2024. Les fournisseurs veillent également à adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'Intelligence Artificielle qu'ils fournissent au Groupe ou utilisent dans le cadre des services rendus pour le Groupe. Ils s'engagent par ailleurs à ne pas utiliser les données du Groupe afin d'entraîner leur système ou modèle d'Intelligence Artificielle à des fins propres.

MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

ÉVALUATION ET CONTROLE DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DURABILITE

Les fournisseurs disposent des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes mentionnés ci-dessus. Ils tiennent à jour les documents prouvant leur conformité avec ces principes.

Les fournisseurs répondent dans les meilleurs délais aux requêtes raisonnables des représentants du Groupe quant à la mise en œuvre de ces principes.

Les fournisseurs acceptent d'être évalués ou audités par le Groupe, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus.

Ils s'engagent à répondre de façon sincère aux questionnaires qui leurs seront adressés. Les fournisseurs s'engagent à communiquer et à faire respecter la présente Charte d'Achats du Groupe à leurs propres fournisseurs et à promouvoir ces principes auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

NON-CONFORMITE

Si certains engagements de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur devra mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.

Le Groupe se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas la présente charte.

MEDIATION

Pour garantir la qualité de ses relations avec les fournisseurs, MALAKOFF HUMANIS a nommé un médiateur (mediation.fournisseurs@malakoffhumanis.com) auquel ils peuvent s'adresser en cas de différend.